

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 MAI 2023

2023-49 CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LE MARCHE PUBLIC DE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatre mai, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du vingt-sept avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 19

Votants : 19

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique

Délégué suppléant présent :

Nicolas MAHÉ, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon (excusé)
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Laurence GUILLEMINE, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusée)
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)

Secrétaire de séance : Dominique DAVID

Affichage le 10 mai 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1414-1 et suivants, L. 2224-31, L. 5711-1 et suivants et L. 5211-10,

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2113-6 à L. 2113-8,

Vu les statuts de TE44, et notamment l'article 4-2,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes, joint en annexe,

Considérant que le marché relatif aux missions de contrôles techniques pour la sécurité des installations d'éclairage arrive à expiration le 31 décembre 2023 et qu'il convient d'organiser une procédure formalisée d'appel d'offres pour la passation d'un nouveau marché,

Considérant que le marché prendrait la forme d'un accord cadre à bons de commandes pour une période de vingt-quatre (24) mois, reconductible une (1) fois, pour une période de vingt-quatre (24) mois, sans minimum avec un maximum de 1 600 000 € HT,

Considérant que la mutualisation de l'achat permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes,

Considérant qu'ayant des besoins communs, les collectivités suivantes ont souhaité constituer ledit groupement de commandes :

- Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)
- Territoire d'énergie Mayenne (TEM)
- Syndicat Intercommunal d'Énergie de Maine et Loire (SIEML)
- Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44)

Considérant que le SIEML se propose de prendre en charge la passation du marché public précité,

Considérant que ce groupement de commandes est constitué pour une durée indéterminée et a pour objet la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande,

Considérant que chaque membre du groupement participera aux frais de gestion de cette coordination, à part égale, y compris de publicité, exposés par le coordonnateur et liés à la procédure de passation du marché, fixés à 10 000 euros, soit 2 500 euros par membre du groupement.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la constitution d'un groupement de commandes, à durée illimitée, avec le SyDEV, TEM et le SIEML pour la conclusion d'un marché public ayant pour objet la « Mission de contrôle technique pour la sécurité des installations d'éclairage public »,**
- **D'approuver que le SIEML soit coordonnateur du groupement de commandes, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2027,**
- **D'autoriser M. le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention constitutive du groupement de commandes, dans les conditions précitées et sur la base du projet en annexe, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,**
- **D'attribuer et de verser au SIEML, en qualité de coordonnateur, la participation de TE44 aux frais de gestion dudit groupement, d'un montant de 2 500 euros, sous réserve de l'inscription des crédits au budget principal.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**